Information

Canada's Financial Services Sector

November 2001

Property and Casualty Insurance in Canada

Overview

- The property and casualty (P&C) insurance industry in Canada, which provides coverage for all risks other than life, generated more than $20 billion in net premiums in 2000. Most premiums are accounted for by automobile, property and liability insurance.

- P&C insurers and their intermediaries employ over 90,000 people in Canada.

- The industry has a wide variety of participants, ranging beyond direct insurers to include reinsurers, government participation in personal auto insurance, and self-insurance arrangements such as reciprocal insurance exchanges and "captive" insurers.

- Canada's P&C insurance industry is not very concentrated, with about 230 insurers actively competing and the largest one having a market share of 9.9 per cent.

- The P&C insurance industry in Canada realized a profit of over $1 billion in 2000, virtually unchanged since 1998.

- While it is too early to fully assess the impacts of the recent acts of terrorism on the industry, first indications are that Canadian insurers will not be greatly affected by these tragic events.

- The Property and Casualty Insurance Compensation Corporation (PACICC) is an industry-financed policyholder protection scheme for most policies issued by P&C insurance companies in Canada. PACICC guarantees payments up to $250,000 per claim, less deductibles, should an insurer become insolvent.

- The P&C insurance industry consists of domestic companies as well as foreign companies, which can enter through branches or through separately capitalized subsidiaries. Foreign participants have a strong position in Canada's P&C market, accounting for approximately 66 per cent of net premiums earned.

- The federal government and the provinces share jurisdiction over insurance regulation in Canada. P&C insurers can be incorporated under either level of government; the federal government supervises three-quarters of P&C insurers, which account for more than 80 per cent of total business.

Introduction

The Canadian property and casualty (P&C) insurance industry helps underpin the Canadian economy by assuming the financial risk inherent in many personal and business activities. In other words, the losses of a few are shared among all policyholders, making the lives of individuals and businesses more financially stable and making it easier for them to plan for the future. The industry is generally defined as including all lines of insurance other than life and health, although there are a few companies that sell a limited amount of sickness and accident insurance.

In 2000 over half of the more than $20 billion in premiums was generated from automobile insurance, with most of the remainder coming from property (personal and commercial) and liability insurance (see Chart 1). Government-owned corporations earned an additional $4.1 billion in auto insurance premiums in Quebec, Manitoba, Saskatchewan and British Columbia.[1]

Chart 1
Net premiums in the P&C insurance industry by line of business, 2000

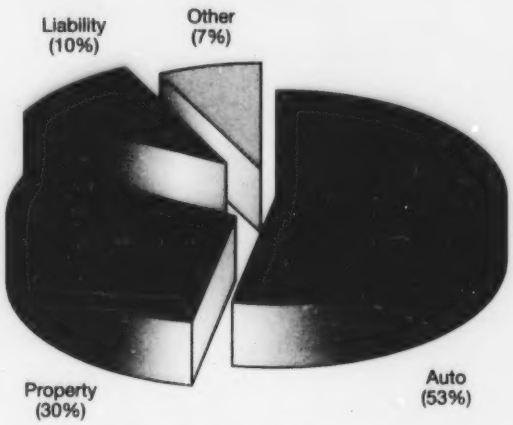

Source: Insurance Bureau of Canada.

Structure of the P&C Insurance Industry in Canada

The diversity and the competitiveness of P&C insurance lines available in Canada is reflected in the large number and wide variety of industry participants, with about 230 insurers actively competing in Canada. Canada's P&C market has attracted considerable interest from foreign companies, which can enter through branches or through separately capitalized subsidiaries. Six of the 10 largest insurers are now foreign-owned, with foreign insurers accounting for about 66 per cent of net premiums earned. While most of the P&C insurance industry in Canada is accounted for by stock companies, about 16 per cent of net premiums are written by mutual companies, which are owned by policyholders.

In line with international trends, Canada's P&C market has been undergoing a period of consolidation. While in 1980 the 26 largest insurers wrote 50 per cent of net premiums, by 2000 the top 9 insurers served just under half of the market (see the Annex for a list of the top 10 insurers by net premiums written). However, despite the ongoing consolidation, no single P&C insurer has more than 10 per cent of the Canadian market. In addition, more than 20 new P&C insurers entered the Canadian market in the 1990s.

Besides the more than 30,000 employees of primary insurers, Canada has an extensive network of stand-alone insurance intermediaries employing almost

[1] This information sheet deals primarily with insurance provided through private companies. Unless otherwise stated, all descriptions and data exclude insurance provided through public sector entities.

102-04326/
3

63,000 people. These intermediaries include independent brokers and agents as well as independent insurance adjusters and appraisers, who participate in the assessment of P&C insurance claims. Employment in the P&C insurance industry is concentrated in Ontario and Quebec (see Chart 2).

Chart 2
Employment by province in the P&C insurance industry, 1999

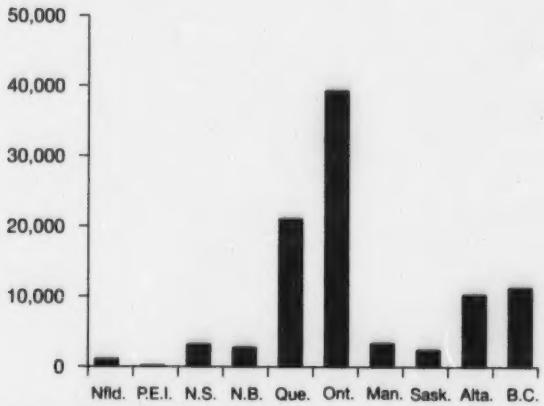

Source: Insurance Bureau of Canada.

Government-owned corporations also provide some P&C insurance. The area of greatest government participation is auto insurance, with provincial-government-owned companies supplying this type of insurance in British Columbia, Manitoba, Saskatchewan and Quebec. The British Columbia, Manitoba and Saskatchewan governments supply collision and liability insurance. In Quebec the government provides only liability insurance, leaving collision insurance to private companies. In total, these provincial-government-owned companies account for about 27.7 per cent of the Canadian auto insurance market.

Reinsurance and Self-Insurance

Direct insurers pay premiums to reinsurers who, in exchange, assume a portion of the risk. The worldwide reinsurance market is an important backstop to Canada's P&C insurers, who ceded business worth about $1.5 billion to reinsurers in 2000. Although this represents only 7.5 per cent of net premiums written, appropriate use of reinsurance is particularly important in managing low probability-high loss events such as severe weather incidents. Reinsurers and reinsurance brokers are not required to register with Canadian supervisory authorities but may choose to do so. Canada's direct insurers are, however, subject to regulatory controls in their use of reinsurers. These controls include a focus on the financial health of reinsurance companies as well as a 75-per-cent limit on the percentage of a direct insurer's business that can be reinsured. In addition, there is a 25-per-cent limit on the amount of business that can be ceded by direct insurers to unregulated reinsurers.

For direct insurers, an alternative to reinsurance is the formation of insurance pools under which direct insurers agree to share certain types of risk. Examples of insurance pools in Canada include Canadian Industrial Risks Insurers and the Canadian Aviation Insurance Group.

Some firms also participate in various self-insurance arrangements. One such mechanism is a reciprocal insurance exchange, whereby members of a group involved in a related activity agree to share certain kinds of risk. In Canada a number of school boards, hospitals and universities have established such reciprocal exchanges.

Another self-insurance mechanism of increasing importance is the ownership by one or more Canadian firms of a "captive" insurer. Captive insurers are firms, typically owned by commercial companies, that undertake some or all of their owners' insurance business. There are many reasons for a parent company to form a captive insurer, such as meeting unique insurance needs, providing a self-funding mechanism, reducing the impact of the insurance industry's underwriting price cycle, providing opportunities for the organization to improve risk management and increasing control over funds flowing through the organization. Some captive insurers are established under the terms of British Columbia's Insurance (Captive Company) Act. Under this act, captive insurers can benefit from less onerous licensing requirements, which allow for lower minimum capital. Other captive insurers established by Canadian companies are domiciled in offshore centres, such as Bermuda or the Bahamas, on the condition that captives limit themselves to providing a reinsurance function to the Canadian market.

Profitability and Investment

The business of P&C insurers can be divided into two segments: underwriting and investments. As in other countries such as the U.S., P&C insurance activities in Canada normally result in underwriting losses for most major product lines. This means that premiums paid for policies each year do not generate enough revenue to cover outgoing claims and expenses. However, these underwriting losses are normally more than offset by the investment income generated from assets held by the industry. Underwriting losses are often calculated by the combined ratio – the ratio of the sum of claims incurred and operating expenses to net premiums earned. A ratio greater than 100 per cent indicates an underwriting loss.

The aggregate combined ratio for companies operating in Canada has fluctuated in recent years. It fell from 111.2 per cent in 1991 to 102.6 per cent in 1997, but increased to 107.8 per cent in 1998 largely due to claims related to the ice storm. The following year the combined ratio declined once more to 105.9 per cent, but rose again to 108.3 per cent in 2000, due again to increased claims costs (see Chart 3).

Given these underwriting losses, the profitability of P&C insurers is highly dependent on and sensitive to small changes in investment returns. Despite underwriting losses of about $1.6 billion dollars in 2000, the industry realized a profit of over $1 billion due to its investment income. Chart 4 shows net profit for the industry over the past decade. The decline in profitability since 1997 is principally attributable to considerable claims growth, particularly in automobile insurance.

Chart 3
Combined ratio of P&C insurers

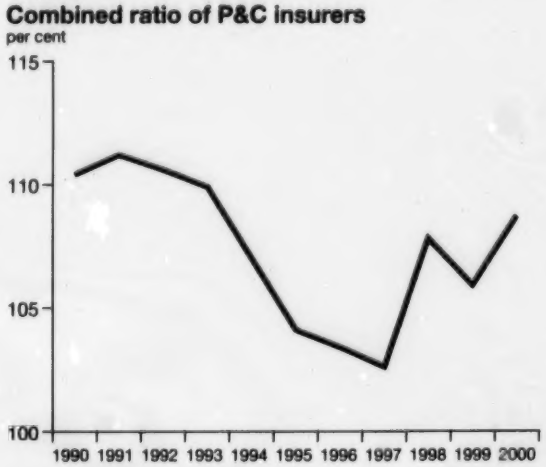

Source: Insurance Bureau of Canada.

Chart 4
P&C insurers' net profit
$ billions

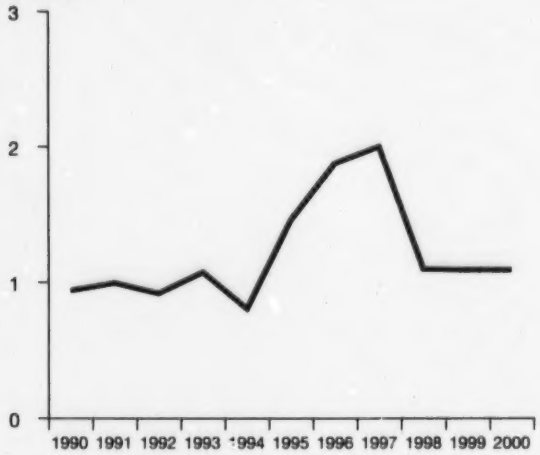

Source: Insurance Bureau of Canada.

While the combined ratio is a useful measure for comparing P&C insurers, return on equity allows for comparison between different types of financial institutions. From 1993 to 1998 the return on equity of P&C insurers averaged 10.2 per cent, below the 12.2 per cent for banks but above the 8.8 per cent for life and health insurers and 8.6 per cent for credit unions (see Chart 5). In 1998 return on equity for P&C insurers fell to 6.8 per cent due mainly to claims related to the ice storm (see Chart 6). In 1999 and 2000 there was little change due mainly to lower investment income and rising claims costs.

Since P&C policies are often subject to renewal every year, insurance companies generally match their liabilities by investing in short-term highly liquid investments. P&C insurers' assets can be divided into two categories: about 40 per cent are in non-investment assets (real and fixed assets, investments in affiliates, accounts receivable, less than one year term deposits, cash and miscellaneous) and the remaining portion is invested prudently, as required by government regulation, in government and corporate bonds, common and preferred shares and mortgages (see Chart 7).

Chart 5
Return on equity by sector
per cent

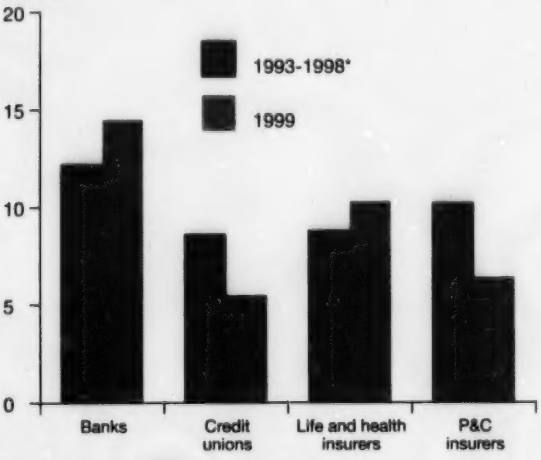

Source: The Conference Board of Canada.
* Average of annual rates.

Chart 6
P&C insurers' return on equity
per cent

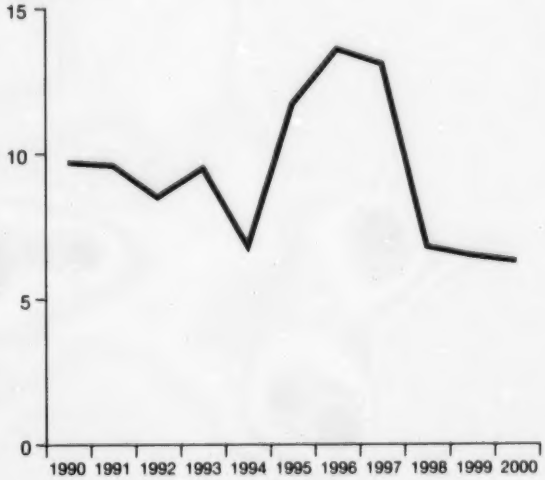

Source: Insurance Bureau of Canada.

Chart 7
Assets of P&C insurers in Canada, 2000

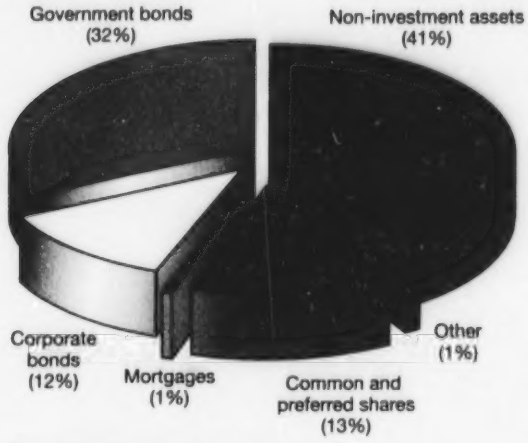

Source: Insurance Bureau of Canada.

Regulatory and Legal Environment

The federal and provincial governments share jurisdiction over insurance matters in Canada; therefore both levels of government are involved in the regulation and supervision of participants in Canada's P&C insurance industry. Federal authorities look after the solvency of companies incorporated federally as well as Canadian branch operations of firms incorporated outside Canada. Provincial authorities are responsible for the solvency of provincially incorporated insurers, for reviewing and interpreting insurance contracts and for licensing and supervising agents and adjusters.

Approximately three-quarters of the P&C insurers active in Canada are supervised by the federal government through the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), as they operate in more than one province or are branches of foreign companies. These federally regulated insurers make up more than 80 per cent of the tota! business of the P&C insurance industry in Canada. Federally regulated companies must, however, also be licensed in each province and territory in which they undertake insurance activities.

P&C insurers in Canada must satisfy regulatory authorities that their policy reserves are sufficient to meet the anticipated requirements of their policyholders. In addition, they must satisfy capital requirements, which are expressed as a minimum percentage by which assets must exceed liabilities. In this regard, OSFI administers the Minimum Asset Test for federally regulated insurers. Since 1999 the Dynamic Capital Adequacy Testing (DCAT) must also be filed with OSFI every year. DCAT is a formal approach to test the financial strength of a company by projecting its future financial condition under various possible sets of consistent scenarios. DCAT enables the systematic quantification of the major business risks faced by an insurance company.

Canadian financial institutions in other areas of the financial services sector are subject to legislative and regulatory restrictions on their participation in Canada's P&C insurance industry. For example, banks and other federally chartered deposit-taking institutions may own insurance underwriting subsidiaries, but they are generally not permitted to become directly involved in the retailing of insurance through their branches. However, they are allowed limited participation in some lines related to their banking activities, such as credit card and travel insurance.

Canadians are permitted to purchase insurance from insurers not licensed in Canada. However, the extent to which these unlicensed insurers can solicit business in Canada from Canadians is strictly limited and monitored by the regulatory authorities.

Policyholder Protection

Additional protection for many Canadian policyholders is provided by the industry-run Property and Casualty Insurance Compensation Corporation (PACICC), which has guaranteed most P&C insurance policies in Canada, up to certain limits, since 1988.[2] PACICC membership is required in all Canadian jurisdictions for the licensing of P&C insurers in PACICC-covered lines. PACICC has established a reserve fund of approximately $30 million. In addition, it has the power to levy assessments on its members should an insolvency occur. Foreign insurers with branches in Canada must vest assets in Canada to ensure policyholder protection.

Key Industry Issues

Acts of Terrorism

The recent terrorist attacks in the United States, in addition to being a great human tragedy, will likely lead to one of the largest insurance payouts in history. While it is too early to know the total amount of the claims, first indications are that Canadian insurers will not be greatly affected by these events.

Increased Risk of Natural Catastrophe

The increased frequency and severity of natural disasters is also a key issue of concern to the P&C insurance industry. According to the Insurance Bureau of Canada (IBC), the cost of natural disasters to insurers and taxpayers rose from $750 million in 1993 to $1.5 billion in 1997. In 1998 the cost doubled again to $3 billion because of the ice storm in Quebec and Ontario. The main factors leading to this cost escalation are growing population, increasing urbanization, aging infrastructure and climate change.

The IBC is a partner in a five-year $7.5-million research program to mitigate the impact of natural disasters. Also, the insurer-based Institute for Catastrophic Loss Reduction has held workshops with government representatives, scientists and experts to examine Canada's increasing vulnerability to natural hazards.

Financial Services Regulatory Reform

On June 14, 2001, federal legislation reforming the regulatory framework governing the financial services sector (Bill C-8) received Royal Assent. The legislation provides the sector with a framework that promotes efficiency and growth, fosters domestic competition, empowers and protects consumers and improves the regulatory environment. Regulations required to implement certain provisions of the legislation have been drafted and the legislation was proclaimed on October 24, 2001.

The legislation provides for the creation of the Financial Consumer Agency of Canada to enforce the consumer-oriented provisions of the federal financial institution statutes. It also requires P&C insurers to be members of a third-party dispute resolution system to handle the complaints of consumers and small businesses regarding their dealings with P&C companies.

To keep pace with the rapidly changing marketplace, the new framework maintains the practice of reviewing the regulatory framework every five years through a sunset clause in the legislation. The federal government also expressed its willingness to revisit the legislation prior to the five-year review, if necessary, to ensure that the framework remains up to date.

[2] PACICC covers policies up to $250,000 and will refund 70 per cent of unused (prepaid) premiums, up to $700, from the date of the insurer's collapse to the expiration of the policy.

Annex

Top ten P&C insurers in Canada by net premiums written, 2000

Name	Country of origin	Net premiums written
		(thousands of dollars)
ING Canada	The Netherlands	1,993,929
CGU Group Canada Ltd	UK	1,769,018
Co-operators Group	Canada	1,253,793
Royal & Sunalliance	UK	1,214,758
Economical Insurance Group	Canada	943,176
AXA Canada Inc.	France	848,991
Lloyd's Underwriters	UK	793,022
State Farm Insurance Companies	USA	762,490
Wawanesa Mutual Insurance Company	Canada	673,602
Groupe Desjardins	Canada	639,409

Source: *CI Canadian Insurance*, 2000 Annual Statistical Review.

Further information on legislation to reform the financial services sector can be obtained from the Department of Finance at http://www.fin.gc.ca/. *Additional information on the P&C insurance industry is available from the Office of the Superintendent of Financial Institutions at* http://osfi-bsif.gc.ca/ *and from the Insurance Bureau of Canada at* http://www.ibc.ca/.

This publication is available on the Internet at http://www.fin.gc.ca/.
For additional copies, please contact the Distribution Centre at (613) 995-2855.
Ce document est aussi disponible en français.

Information

Le secteur des services financiers canadien

Novembre 2001

Les assurances multirisques au Canada

Aperçu

- L'industrie canadienne des assurances multirisques, qui couvre les risques de toutes les branches d'assurance, à l'exception de l'assurance-vie, a généré des primes nettes de plus de 20 milliards de dollars en 2000. La plupart de ces primes proviennent de l'assurance automobile, biens et responsabilité.

- Les assureurs multirisques et leurs intermédiaires donnent de l'emploi à plus de 90 000 personnes au Canada.

- Ce secteur comprend une vaste gamme de participants : les assureurs directs, les réassureurs, les assureurs « captifs » et l'État qui participe au régime d'assurance automobile personnelle; il comprend aussi les accords d'autoassurance, comme les échanges d'assurance de réciprocité.

- L'industrie canadienne des assurances multirisques n'est pas très concentrée, plus de 230 assureurs se livrant concurrence; le plus important d'entre eux détient une part de 9,9 % du marché.

- Cette industrie a enregistré des bénéfices dépassant le milliard de dollars en 2000, soit essentiellement le même chiffre qu'en 1998.

- Il est encore trop tôt pour évaluer complètement les incidences des récents attentats terroristes sur l'industrie, mais il semble, si l'on se fie aux premières indications, que ces événements tragiques n'auront pas de fortes conséquences pour les assureurs canadiens.

- La Société d'indemnisation en matière d'assurances offre un programme de protection des souscripteurs financé par l'industrie pour la plupart des polices émises par des sociétés d'assurances multirisques au Canada. Cette société garantit le versement d'une somme maximale de 250 000 $ par réclamation, moins les franchises, en cas d'insolvabilité d'un assureur.

- L'industrie des assurances multirisques compte des sociétés canadiennes ainsi que des sociétés étrangères, qui peuvent établir une succursale ou une filiale capitalisée séparément. Les assureurs étrangers occupent une place importante sur le marché canadien des assurances multirisques; ils interviennent pour environ 66 % des primes nettes gagnées.

- Le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la compétence du secteur de la réglementation des assurances. Les assureurs multirisques peuvent se constituer en société sous le régime des lois fédérales ou provinciales; le gouvernement fédéral surveille 75 % des sociétés qui comptent pour plus de 80 % du chiffre d'affaires total.

Introduction

L'industrie canadienne des assurances multirisques contribue à appuyer l'économie canadienne en prenant en charge le risque financier inhérent à de nombreuses activités menées par des particuliers et des entreprises. En d'autres termes, les pertes subies par quelques-uns sont assumées par l'ensemble des souscripteurs de police, ce qui est gage d'une plus grande stabilité financière pour les particuliers et les entreprises et aide ces derniers à planifier pour l'avenir. Par définition, l'industrie canadienne des assurances multirisques comprend en général toutes les branches d'assurance, à l'exception de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie, quoique quelques sociétés offrent, à l'intérieur de certaines limites, des produits d'assurance-maladie et d'assurance-accidents.

En 2000, plus de la moitié des primes annuelles, dont la valeur a dépassé les 20 milliards de dollars, se rapportaient à l'assurance automobile, le reste étant rattaché pour l'essentiel à l'assurance de biens (personnels et commerciaux) et à l'assurance-responsabilité (graphique 1). En outre, les sociétés d'État ont gagné quelque 4,1 milliards de dollars en primes d'assurance automobile au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique[1].

Graphique 1
Industrie des assurances multirisques, primes nettes par branche d'assurance, 2000

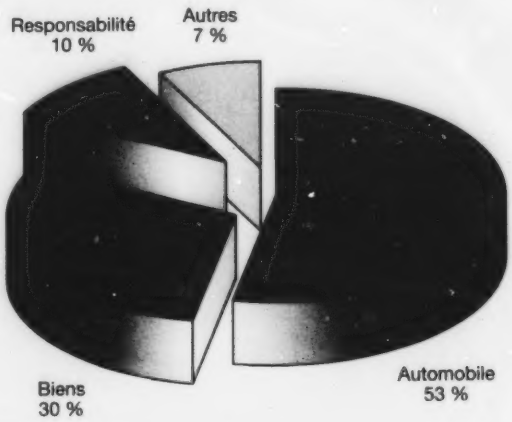

Source : Bureau d'assurance du Canada

Structure de l'industrie des assurances multirisques au Canada

Le nombre important de participants au sein de l'industrie et leur grande variété témoignent de la diversité et de la compétitivité des branches d'assurances multirisques au Canada. On compte environ 230 assureurs actifs au Canada. Les sociétés étrangères ont démontré beaucoup d'intérêt pour le marché canadien et peuvent y accéder en établissant une succursale ou une filiale capitalisée séparément. Parmi les dix premiers assureurs, six appartiennent à des intérêts étrangers; au total, les assureurs étrangers interviennent pour environ 66 % des primes nettes gagnées. Bien que l'industrie canadienne des assurances multirisques se principalement de sociétés par actions, quelque 16 % des primes nettes sont souscrites par des sociétés mutuelles qui appartiennent aux souscripteurs.

Conformément à la tendance observée à l'échelle internationale, le marché canadien des assurances multirisques traverse une période de consolidation. En 1980, les 26 plus importants assureurs ont souscrit 50 % des primes nettes. En 2000, les 9 principaux assureurs détenaient un peu moins de la moitié du marché (la liste des 10 principaux assureurs d'après les primes nettes souscrites figure à l'annexe). Toutefois, malgré le mouvement de consolidation en cours, aucun assureur multirisques ne détient plus de 10 % du marché canadien. En outre, plus d'une vingtaine d'assureurs multirisques se sont établis sur le marché canadien dans les années 90.

Outre les 30 000 et quelques employés travaillant pour les assureurs directs, le Canada possède un vaste réseau d'intermédiaires d'assurance autonomes qui compte près de 63 000 autres employés. Ces intermédiaires comprennent des courtiers et agents

[1] La présente fiche d'information porte principalement sur l'assurance offerte par des sociétés privées. Sauf indication contraire, les descriptions et les données excluent l'assurance fournie par des entreprises du secteur public.

indépendants, de même que des experts et des évaluateurs de sinistres indépendants, qui évaluent les sinistres d'assurances multirisques. Les emplois dans le secteur des assurances multirisques sont concentrés en Ontario et au Québec (graphique 2).

Graphique 2
Emploi dans le secteur des assurances multirisques par province, 1999

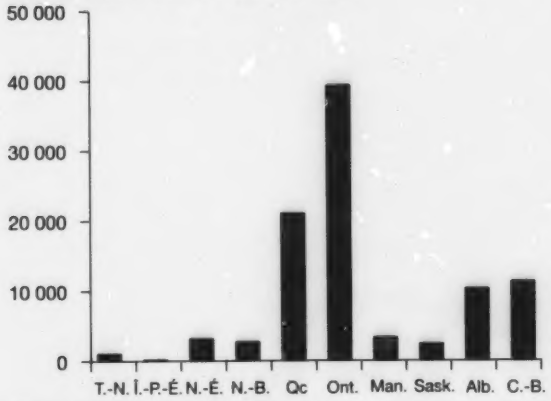

Source : Bureau d'assurance du Canada

Les sociétés d'État fournissent elles aussi de l'assurance multirisques, en particulier l'assurance automobile, qui est offerte par des sociétés d'État provinciales en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan et au Québec. Ces sociétés fournissent de l'assurance collision et responsabilité en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Au Québec, le gouvernement n'offre que de l'assurance responsabilité, l'assurance collision revenant à des assureurs privés. Les sociétés d'État provinciales représentent environ 27,7 % du marché canadien de l'assurance automobile.

Réassurance et autoassurance

Les assureurs directs versent des primes aux réassureurs qui acceptent en retour d'assumer une part du risque. Le marché mondial de la réassurance est un important filet de sécurité pour les assureurs multirisques canadiens, qui ont transféré des polices d'une valeur de quelque 1,5 milliard de dollars aux réassureurs en 2000. Quoique le chiffre ne représente que 7,5 % des primes nettes souscrites, le recours judicieux à la réassurance constitue un outil particulièrement important pour la gestion de sinistres à faible probabilité qui entraînent de grosses pertes, comme les intempéries. Les réassureurs et les courtiers en réassurance ne sont pas tenus de s'inscrire auprès des instances de surveillance canadiennes, mais les assureurs directs du Canada sont assujettis à des contrôles réglementaires lorsqu'ils ont recours à des réassureurs. Ces mesures englobent, entre autres, la détermination de la santé financière des sociétés de réassurance et le plafonnement à 75 % du pourcentage des polices émises par un assureur direct qui peuvent être réassurées. En outre, le pourcentage des polices qui peuvent être cédées à des réassureurs non réglementés est plafonné à 25 %.

Les assureurs directs disposent d'une autre solution : ils peuvent créer des consortiums d'assureurs dans le cadre desquels ils acceptent de partager certains types de risques. À titre d'exemple, mentionnons les Canadian Industrial Risk Insurers et le Canadian Aviation Insurance Group.

Certaines entreprises participent également à divers accords d'autoassurance. Citons entre autres un échange réciproque d'assurance aux termes duquel un groupe exerçant une activité connexe accepte de partager certains types de risques. Au Canada, des commissions et conseils scolaires, des hôpitaux et des universités ont conclu de tels échanges de réciprocité.

Une autre forme d'autoassurance qui gagne en importance est la propriété d'assureurs « captifs » par une ou plusieurs entreprises canadiennes. Un assureur captif est une entreprise appartenant habituellement à des sociétés commerciales et qui reprend, en tout ou en partie, les polices d'assurance de ses propriétaires. Différentes raisons peuvent amener une société mère à constituer un assureur captif, par exemple combler des besoins particuliers en matière d'assurance, mettre en place un mécanisme d'autofinancement, réduire l'impact des fluctuations de prix de

souscription de l'industrie des assurances, permettre à l'organisation d'améliorer la gestion du risque et renforcer le contrôle sur la circulation de fonds à l'intérieur de l'organisation. Certains assureurs captifs sont constitués sous le régime de l'*Insurance (Captive Company) Act* de la Colombie-Britannique, aux termes de laquelle les assureurs captifs peuvent profiter d'exigences d'agrément moins onéreuses, permettant l'application de seuils de fonds propres moins élevés. D'autres assureurs captifs créés par des sociétés canadiennes peuvent maintenir leurs sièges sociaux à l'étranger, par exemple aux Bermudes ou aux Bahamas, à condition de limiter à la réassurance leurs activités sur le marché canadien.

Rentabilité et investissement

L'activité des assureurs multirisques peut être partagée en deux segments : la souscription et les placements. Tout comme dans d'autres pays, entre autres les États-Unis, les activités d'assurances multirisques au Canada entraînent habituellement des pertes de souscription dans la plupart des branches principales. Cela veut dire que les primes versées chaque année pour des polices ne produisent pas des recettes suffisantes pour couvrir les réclamations et les dépenses. Toutefois, ces pertes de souscription sont en général plus que compensées par les revenus de placement générés par l'actif de l'industrie. Les pertes de souscription sont souvent calculées à l'aide du ratio combiné – c'est-à-dire le rapport de la somme des réclamations et des frais d'exploitation aux primes nettes gagnées. Un ratio supérieur à 100 % révèle une perte de souscription.

Le ratio combiné pour l'ensemble des sociétés actives au Canada a fluctué au cours des dernières années, passant de 111,2 % en 1991 à 102,6 % en 1997, puis remontant à 107,8 % en 1998, hausse attribuable en grande partie aux réclamations rattachées à la tempête de verglas. L'année suivante, le ratio est redescendu à 105,9 % avant de remonter de nouveau, à 108,3, en 2000, du fait de la croissance des coûts des réclamations (graphique 3).

Étant donné ces pertes de souscription, la rentabilité des assureurs multirisques est très sensible aux faibles variations du rendement des investissements. En dépit de pertes de souscription de 1,6 milliard de dollars environ en 2000, l'industrie a dégagé un bénéfice de plus de 1 milliard de dollars grâce au rendement des placements. Le graphique 4 indique les bénéfices nets de l'industrie au cours de la dernière décennie. La baisse de rentabilité constatée depuis 1997 est attribuable surtout à la forte croissance des réclamations, en particulier dans le domaine de l'assurance automobile.

Graphique 3
Ratio combiné – assureurs multirisques

Source : Bureau d'assurance du Canada

Graphique 4
Bénéfices nets des assureurs multirisques

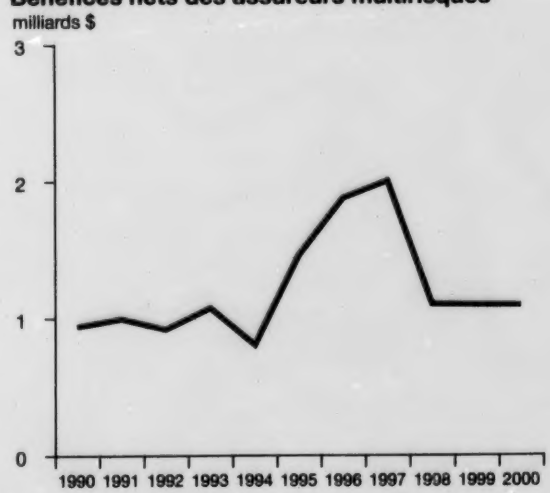

Source : Bureau d'assurance du Canada

Bien que le ratio combiné constitue un moyen utile pour comparer des sociétés d'assurances multirisques, le rendement des capitaux propres permet de comparer divers types d'institutions financières. De 1993 à 1998, le rendement des capitaux propres des assureurs multirisques se chiffrait en moyenne à 10,2 %, ce qui était inférieur au rendement de 12,2 % enregistré par les banques, mais supérieur à celui des assureurs de personnes (8,8 %) et des coopératives de crédit (8,6 %) (graphique 5). En 1998, le rendement des capitaux propres des assureurs multirisques a chuté à 6,8 %, surtout en raison des réclamations reliées à la tempête de verglas (graphique 6). En 1999 et en 2000, ce rendement a peu varié, ce qui s'explique d'abord par un rendement des investissements moindre ainsi que par la hausse du coût des réclamations.

Étant donné que, dans bien des cas, les polices d'assurances multirisques doivent être renouvelées chaque année, les sociétés d'assurances couvrent généralement leur passif en investissant dans des titres à court terme très liquides. Les actifs des assureurs peuvent être classés en deux catégories : près de 40 % sont des actifs non investis (actifs physiques ou immobilisations, placements dans des sociétés affiliées, créances, dépôts à terme de moins d'un an, espèces et actifs divers); le reste est investi de façon prudente, conformément à la réglementation gouvernementale, dans des obligations de l'État et de sociétés, des actions ordinaires et privilégiées ainsi que des hypothèques (graphique 7).

Graphique 6
Rendement des capitaux propres des assureurs multirisques

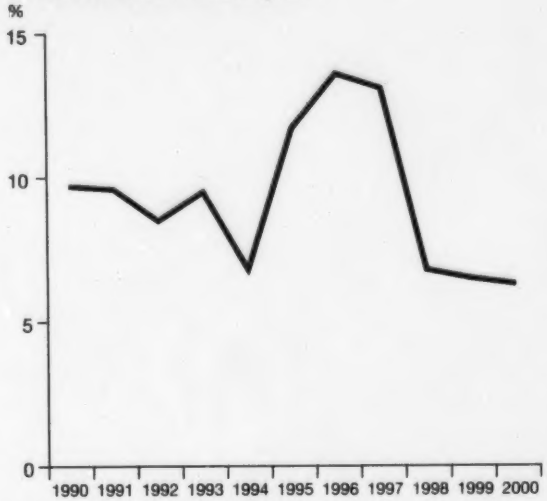

Source : Bureau d'assurance du Canada

Graphique 5
Rendement des capitaux propres par secteur

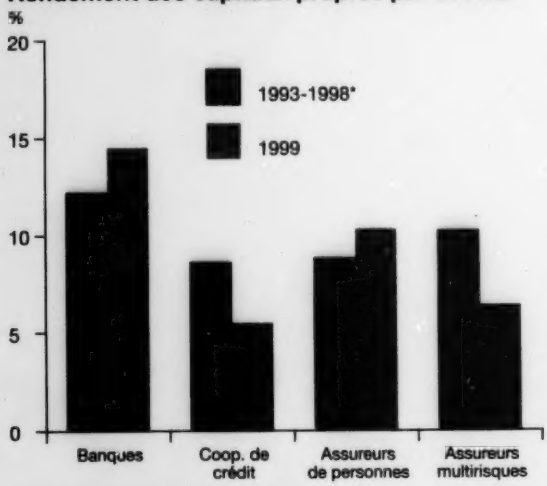

Source : Conference Board du Canada
* Moyenne des taux annuels

Graphique 7
Actifs des assureurs multirisques au Canada, 2000

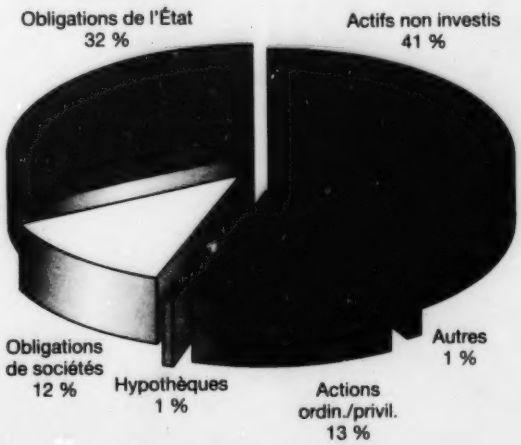

Source : Bureau d'assurance du Canada

Contexte juridique et réglementaire

Puisque le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la compétence dans le secteur des assurances au Canada, les deux ordres de gouvernement participent à la réglementation et à la surveillance des membres de l'industrie canadienne des assurances multirisques. Les autorités fédérales surveillent la solvabilité des sociétés constituées sous le régime d'une loi fédérale ainsi que les activités des filiales canadiennes de sociétés étrangères. Pour leur part, les autorités provinciales sont responsables de la solvabilité des assureurs constitués sous le régime d'une loi provinciale, de l'examen et de l'interprétation des contrats d'assurance ainsi que de l'agrément et de la supervision des agents et des experts.

Les trois quarts environ des assureurs multirisques sont surveillés par le gouvernement fédéral, par l'entremise du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), car ils exercent leurs activités dans plus d'une province ou sont des filiales de sociétés étrangères. Ces sociétés détiennent plus de 80 % du marché des assurances multirisques. Toutefois, les sociétés fédérales doivent également être agréées dans chaque province et territoire où elles exercent des activités d'assurance.

Au Canada, les assureurs multirisques doivent convaincre les instances de réglementation qu'ils possèdent des provisions techniques suffisantes pour satisfaire aux besoins prévus de leurs souscripteurs. En outre, les assureurs multirisques doivent se conformer à des exigences de fonds propres qui correspondent à un pourcentage minimal d'excédent de l'actif sur le passif. Le BSIF assure l'application du Test de suffisance de l'actif au regard des assureurs sous réglementation fédérale. Depuis 1999, les assureurs doivent aussi effectuer un examen dynamique de la suffisance du capital (EDSC) et présenter un rapport au BSIF chaque année. L'EDSC est une méthode formelle servant à évaluer la solidité financière d'une société en effectuant des projections de sa situation financière selon différents scénarios. L'EDSC permet de quantifier systématiquement les principaux risques d'entreprise auxquels fait face une société d'assurances.

Les institutions financières canadiennes actives dans d'autres sphères du secteur financier sont assujetties à des restrictions législatives et réglementaires relativement à leur participation à l'industrie canadienne des assurances multirisques. Par exemple, les banques et d'autres institutions de dépôt à charte fédérale peuvent posséder des filiales de souscription d'assurance, mais il leur est interdit d'émettre directement des polices d'assurance à partir de leurs succursales. Elles peuvent toutefois exercer certaines activités dans quelques branches liées à leurs services bancaires, comme les cartes de crédit et l'assurance voyage.

Les Canadiens peuvent également acheter de l'assurance à des assureurs non agréés au Canada. Cependant, la mesure dans laquelle les assureurs non agréés peuvent souscrire des polices à des résidants canadiens est rigoureusement limitée et elle est surveillée par les instances de réglementation.

Protection des souscripteurs

La Société d'indemnisation en matière d'assurances, qui relève du secteur privé, offre une protection supplémentaire à bon nombre de souscripteurs canadiens et, depuis 1988, elle garantit la plupart des polices d'assurances multirisques au Canada, jusqu'à concurrence d'un certain plafond[2]. L'adhésion à la Société est obligatoire dans toutes les administrations canadiennes aux fins de l'agrément dans les secteurs d'activité de la Société. Cette dernière a constitué un fonds de réserve de 30 millions de dollars environ. Elle est en outre habilitée à percevoir des cotisations auprès des assureurs multirisques membres en cas d'insolvabilité d'un assureur. Pour leur part, les assureurs étrangers ayant des filiales au Canada doivent maintenir des actifs au Canada pour garantir la protection des souscripteurs.

[2] La Société d'indemnisation en matière d'assurances couvre les polices jusqu'à concurrence de 250 000 $ et remboursera 70 % des primes inutilisées (payées d'avance), pour un maximum de 700 $, à compter de la date de la cessation des activités de l'assureur jusqu'à l'échéance de la police.

Principaux dossiers ayant une incidence sur l'industrie

Actes terroristes

Outre qu'il s'agit de terribles tragédies humaines, les attentats terroristes perpétrés récemment aux États-Unis entraîneront probablement en bout de ligne les paiements d'assurance parmi les plus élevés de l'histoire. Il est encore trop tôt pour savoir à combien se chiffreront au total les réclamations, mais il semble, si l'on se fie aux premières indications, que ces événements n'auront pas de fortes conséquences pour les assureurs canadiens.

Hausse du risque de désastre naturel

La fréquence et la gravité accrues des désastres naturels sont également sources de préoccupation pour l'industrie des assurances multirisques. Selon le Bureau d'assurance du Canada (BAC), le coût des désastres naturels pour les assureurs et les contribuables est passé de 750 millions de dollars en 1993 à 1,5 milliard en 1997. En 1998, à la suite de la tempête de verglas au Québec et en Ontario, ce coût a de nouveau doublé, atteignant 3 milliards de dollars. Les principaux facteurs expliquant cette augmentation des coûts sont les suivants : croissance démographique, accentuation de l'urbanisation, vieillissement des infrastructures et changement climatique. Le BAC est l'un des partenaires dans un programme quinquennal de recherche, doté de 7,5 millions de dollars, qui vise à réduire l'incidence des désastres naturels. De plus, l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques, créé par l'industrie des assurances, a organisé des ateliers auxquels ont participé des fonctionnaires, des scientifiques et des spécialistes, qui se sont penchés sur la vulnérabilité croissante du Canada aux risques naturels.

Réforme de la réglementation des services financiers

Le 14 juin 2001, la loi prévoyant la réforme du cadre de réglementation du secteur des services financiers (projet de loi C-8) a reçu la sanction royale. Le nouveau cadre met l'accent sur l'efficience et la croissance, l'intensification de la concurrence au niveau national, l'habilitation et la protection des consommateurs, de même que l'amélioration du contexte réglementaire. La réglementation requise en vue de mettre en application certaines de ces dispositions législatives a été rédigée et la loi a été promulguée le 24 octobre 2001.

La loi prévoit la création de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, qui a pour mandat d'assurer l'exécution des dispositions de protection des consommateurs dans les lois fédérales régissant les institutions financières. La loi prescrit également que les assureurs multirisques adhèrent à un mécanisme indépendant de règlement des différends, qui traitera les plaintes des consommateurs et des petites entreprises relativement à leurs rapports avec les sociétés d'assurances multirisques.

De manière à suivre le rythme rapide d'évolution du marché, un examen du cadre réglementaire continuera d'être effectué tous les cinq ans en vertu d'une disposition de temporisation incluse dans la loi. Le gouvernement fédéral a également indiqué qu'il était disposé à réexaminer la législation avant cette échéance de cinq ans pour s'assurer que le cadre demeure à jour.

Annexe

Liste des dix principaux assureurs multirisques au Canada, d'après les primes nettes souscrites (2000)

Raison sociale	Pays d'origine	Primes nettes souscrites
		(en milliers de dollars)
ING Canada	Pays-Bas	1 993 929
Groupe CGU Canada Ltée	R.-U.	1 769 018
Groupe Co-operators	Canada	1 253 793
Royal & Sunalliance	R.-U.	1 214 758
Economical, Groupe d'Assurance	Canada	943 176
AXA Canada Inc.	France	848 991
Lloyd's Underwriters	R.-U.	793 022
State Farm Insurance Companies	É.-U.	762 490
Wawanesa Mutual Insurance Company	Canada	673 602
Groupe Desjardins	Canada	639 409

Source : *CI Canadian Insurance*, examen statistique annuel, 2000

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dispositions législatives adoptées en vue de la réforme du secteur des services financiers, consulter le site Web du ministère des Finances Canada à http://www.fin.gc.ca. *Il est possible d'obtenir plus de détails sur l'industrie des assurances multirisques sur le site Web du Bureau du surintendant des institutions financières à http://osfi-bsif.gc.ca et sur le site Web du Bureau d'assurance du Canada à http://www.ibc.ca.*

Ce document se trouve à l'adresse Internet suivante : www.fin.gc.ca.
Pour obtenir des copies imprimées, prière de téléphoner au Centre de distribution au (613) 995-2855.
This document is also available in English.